



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



La réassurance

Mardi 22 novembre 2016

La réassurance est l'assurance des assureurs.

Schématiquement, la réassurance consiste en un transfert partiel ou total d'un risque par une compagnie, appelée cédante, à une autre compagnie, appelée cessionnaire (ou réassureur) : l'opération est appelée cession pour la cédante, acceptation pour le cessionnaire. Lorsque le cessionnaire cède à son tour une partie du risque accepté, il y a rétrocession.

La cédante reste l'unique interlocuteur de ses assurés, pour lesquels l'opération de réassurance est invisible. La cédante conserve la gestion de son portefeuille d'assurés, sur laquelle le cessionnaire n'a pas d'action. Le porteur du risque devient le cessionnaire.

Pourquoi les assureurs se réassurent ?

- La réassurance permet de réduire la volatilité des risques au niveau de l'assureur. Elle lui donne une stabilité des résultats lorsque des sinistres inhabituels et importants se produisent.
- La réassurance donne à l'assureur une meilleure sécurité de ses fonds propres et une solvabilité garantie. Elle permet à l'assureur d'accroître sa capacité de liquidité disponible.
- La réassurance permet à l'assurance d'accroître de sa politique de souscription.

Il existe différents types de contrats de réassurance entre l'assureur et le réassureur :

	Type de traité	Proportionnel	Non-proportionnel
Mode de réassurance			
Obligatoire		Quote-part Excédent de plein Open-cover	Excédent de sinistre Stop-Loss
Facultative		Quote- part	Excédent de sinistre



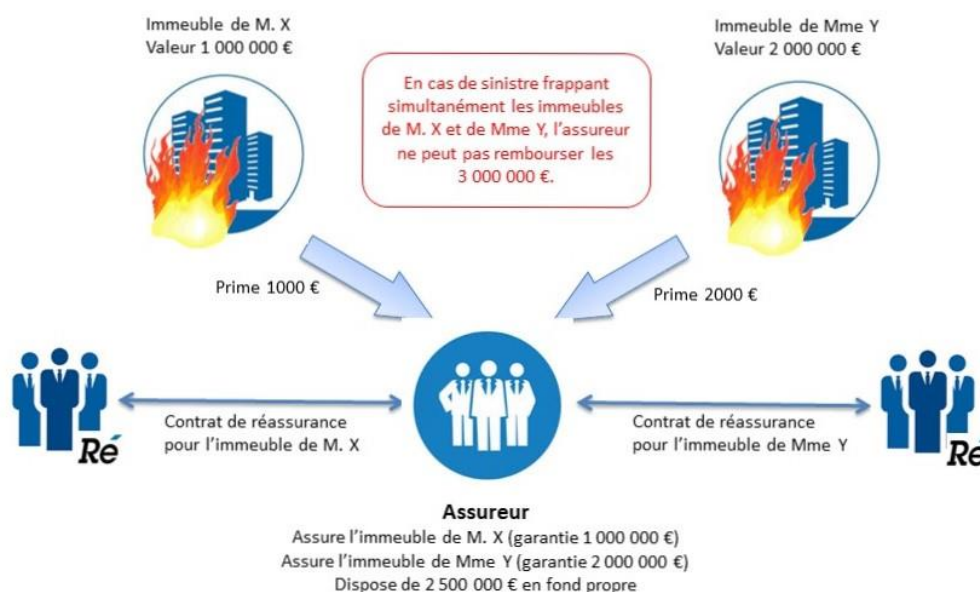
- La réassurance **obligatoire** est une réassurance globale sur une partie de portefeuille de l'assureur, généralement souscrite sur une branche donnée. Ce mode de réassurance est réalisé par traités. La réassurance **facultative** quant à elle, couvre un risque individuel, en général pour un montant élevé.
- Dans les contrats proportionnels, les sorts des deux parties sont liés alors qu'ils sont différents dans les traités non proportionnels.

Acteurs et mécanisme de la réassurance

Acteurs français	Acteurs internationaux
Caisse Centrale de Réassurance (CCR), AXA Re, SCOR, MutRé, etc.	Munich Re, Hannover Re, Swiss Re, Berkshire Hathaway, PartnerRe, RGA, Mapfre Re, Nacional de Reaseguros, etc.

En France, le marché de la réassurance est sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). La réglementation prudentielle Solvabilité 2 a un impact sur ce marché ; par exemple sur la réduction du besoin en capital.

Illustration du mécanisme de fonctionnement de la réassurance



De plus, l'assureur se couvre contre la défaillance des réassureurs de deux manières :

- Dépôt : espèces déposées par le cessionnaire chez la cédante qui le rémunère. C'est la cédante qui gère le risque des placements qu'elle fait avec ces dépôts.
- Nantissement : titres déposés en caution et comptabilisés en hors bilan chez l'assureur. Ces titres ne seront pas rémunérés. Le cessionnaire reste propriétaire des titres nantis et en assure la gestion y compris celle liée au risque.

Rendez-vous mardi prochain pour un nouvel éclairage

